

## D'Ormesson, l'amoureux de la vie



Cabotin et charmeur, l'ancien directeur du *Figaro* était devenu l'un des écrivains préférés des Français. L'académicien est mort d'une crise cardiaque à son domicile de Neuilly dans la nuit du 4 au 5 décembre. Il avait 92 ans.

En dernière page

## Avant Noël, faites-vous plaisir avec *Paddington 2*

Paddington est un monument britannique. Héros de livres pour la jeunesse, il revient en grande forme dans cette deuxième adaptation cinématographique. L'ours est toujours aussi touchant et drôle. Face à lui, Hugh Grant campe un impeccable méchant.



En Cultures-Magazine

## Smic : faut-il renoncer aux hausses automatiques ?

Page 5

# Une dictée par jour à l'école primaire

Page 5

### Sarthe

Le Mans. – Grâce à Initiatives Sarthe, Audrey a pu ouvrir sa boutique

Page Le Mans

Le sauvetage du musée de musique mécanique de Dollon est lancé

Page 8

## L'étonnant envol du poulet polonais

La Pologne est devenue le premier exportateur européen de volaille. Grâce à des salaires très bas et à l'emploi subventionné de détenus, favorisé par le gouvernement conservateur. Une pratique légale, selon la Commission européenne.



Page 2

## Paradis fiscaux : une liste crédible ?

Les ministres européens des Finances (*ici, Pierre Moscovici, le commissaire aux Affaires économiques*) se sont entendus pour épinglez, hier, dix-sept paradis fiscaux. Mais douze États « suspects » ont disparu en quelques jours.



Page 3

## Le rap exutoire de Columbine

Le collectif de rappers rennais chronique le spleen sans craindre les mots crus. Il connaît un incroyable succès via ses vidéos sur YouTube. Columbine sera très attendu jeudi aux TransMusicales, qui débute ce soir.



En Cultures-Magazine

## Commentaire

par Laurent Marchand

# La longue traque des paradis fiscaux

Qu'est-ce qu'un paradis fiscal ? Dans l'esprit du commun des mortels, surtout s'il est salarié, la définition est simplissime. C'est un pays où un individu, ou une entreprise, ne paie pas d'impôts, ou très peu. Dans l'esprit des grands « optimisateurs » et de la criminalité organisée, la définition est tout aussi simple. C'est la même. Et c'est la raison pour laquelle, le pouvant, ils se ruent sur ces territoires.

Mais là où le jeu des définitions devient très compliqué, c'est lorsque la politique tente d'établir des critères suffisamment objectifs et partagés pour lutter contre ces pratiques qui minent nos économies et nos principes. Cet été, l'OCDE (l'Organisation de coopération et de développement économiques) s'était livré à cet exercice. Avec un résultat pathétique. Sa liste des paradis fiscaux se limitait à un seul pays : Trinidad-et-Tobago. Un gag.

Hier, les vingt-huit ministres des finances de l'Union européenne ont, heureusement, fait mieux. La « liste noire » qu'ils ont rendue publique comporte dix-sept pays. À laquelle s'ajoute une seconde liste, « grise », une sorte de purgatoire de quarante-sept pays qui auraient pu (et sans doute dû) être dans la première mais se sont engagés à rompre avec certaines pratiques.

Certes, la nature et l'automatisme des sanctions que vont encourir ces pays restent encore très floues. Certes, trop d'éléments restent entourés d'opacité dans le processus de décision de ces listes. Espérons d'ailleurs que filtrera rapidement la composition de la liste grise. On sait que la Suisse en fait partie. Mais, dans le Far West généralisé qui existe hors de l'Europe, les annonces faites hier constituent un progrès.

### Maintenir la pression

Modeste, ce premier pas n'aurait sans doute pas été possible sans les révélations successives des LuxLeaks, des Panama Papers, et tout récemment des Paradise Papers, qui ont montré l'ampleur des pratiques d'évasion et d'optimisation fiscales. Et permis d'élever le niveau d'attention des opinions publiques européennes.

Les limites des listes publiées hier sont nombreuses. La règle de l'unanimité en matière fiscale au sein de l'Union européenne a eu pour effet de rendre impossible la mise à l'index de certaines pratiques en cours au sein même de l'Union. La loi britannique, par exemple, autorise depuis 2013 toute société multinationale

résidant aux Royaume-Uni à transférer ses revenus vers des sociétés off-shore. À Jersey comme sur l'île de Man, les bénéficiaires des sociétés ne sont pas imposables. À Malte, ils le sont à peine.

Toutes les multinationales américaines ont une filiale aux Pays-Bas comme beaucoup de grands groupes français. Uniquement pour des calculs d'optimisation fiscale. La légalité de ces pratiques ne les rend pas moins intolérables. Pour tous les contribuables européens, pressés durant la crise. Mais aussi pour assécher le maquis juridique dans lequel prospère la criminalité organisée, comme le montraient les enquêtes de la journaliste maltaise assassinée en octobre.

La pression des ONG, le fait de rendre publiques les pratiques de tel État ou telle entreprise, tout cela exerce une pression salutaire. La décision, cette semaine, de l'Irlande de faire enfin payer les 13 milliards d'arriérés d'impôts à Apple en est une excellente illustration. Les listes européennes publiées hier sont trop courtes et lacunaires, mais elles fournissent un cadre qu'aucun pays, seul, ne peut créer. Une base pour poursuivre une bataille qui n'est pas seulement comptable. C'est aussi un enjeu démocratique.

# VENTES PRIVÉES

ÉLECTROMÉNAGER • IMAGE • SON • MULTIMÉDIA • LITERIE

DU 07 AU 11 DÉCEMBRE

JUSQU'À

-40%

OUVERT

DIMANCHE

10 DÉC.

sur une sélection de produits

LEGER LE MANS

3 rue Antoine Becquerel

02 43 50 17 60

Du Lundi au Vendredi : de 9h30 à 12h et de 14h à 19h  
Le Samedi : de 9h30 à 12h30 et de 14h à 18h30

LEGER

MENAGER • IMAGE • SON • LITERIE